



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : CC/2043-0026/01/2016-468 PR (corr. DPC : C. Criquilion)
Réf. CRMS : AA/ BXL20043_676_PREA_Martyrs_22_Theatre_PMR
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 23/07/2021

Objet : BRUXELLES. Place des Martyrs, 22

Demande d'avis de principe portant sur l'Aménagement d'un accès PMR au Théâtre des Martyrs

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 08/07/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 14/07/2020.

Étendue de la protection



L'arrêté royal du 10/06/1963 classe comme monument en raison de leur valeur historique et artistique les façades et toitures de toutes les constructions bordant la place des Martyrs ainsi que le monument des Martyrs situé sur la même place.

Historique et description du bien

Le bien fait partie d'un ensemble historique et homogène, classé en 1963 qui fut conçu vers 1774 par l'architecte Claude Fisco et dont le chantier sera achevé en 1776. Il prend place entre les deux remparts de la ville, dans le quartier dit du Marais en raison de la nature marécageuse de son sol dont la Ville de Bruxelles devient propriétaire en 1770.

Inspiré des places royales françaises, le projet Fisco opte pour le style néoclassique en vogue à l'époque : symétrie, régularité, façades enduites, rez-de-chaussée à bossages et deux étages de hauteur décroissantes rythmées par des pilastres colossaux d'ordre dorique (es bâtiments d'angle reçoivent des traitements plus marqués).

Le théâtre des Martyrs occupe le n°22 de la place. Aménagé à l'emplacement de l'ancien cinéma Etoile et inauguré en 1998, il est le premier théâtre bâti par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Avant les travaux de rénovation, il était occupé, par Le Nouveau Théâtre de Belgique. Le Théâtre des Martyrs comprend la grande salle de 356 places (équipée d'un système de sonorisation destiné aux malentendants) et la petite salle d'une capacité variable de 74 à 100 places, d'abord destinée à accueillir les répétitions, conférences et expositions, mais vite transformée en salle de spectacle destinée à accueillir des productions plus intimistes.

1/4

Historique de la demande

La CRMS s'est prononcée, en séance plénière du 30/11/2016 (AA/KD/BXL-2.43/s/596) sur une première demande d'avis de principe concernant un premier projet d'installation d'un dispositif d'accès PMR en façade du Théâtre des Martyrs. Ce premier projet proposait le placement d'une rampe en acier de 4,2 m de long devant la façade du théâtre, dont le garde-corps aurait servi de support à un logo (lettre M) évoquant le nom de celui-ci. Le tout aurait été peint en noir. La CRMS soutenait pleinement le principe de permettre l'accès au théâtre par les PMR, et jugeait que le projet rencontrait les contraintes d'accès liées à l'affectation du lieu via un dispositif léger, sobre et réversible (aucune fixation dans les murs et la pierre bleue). La CRMS n'y était donc pas opposée. En revanche, elle n'était pas favorable à ce que la rampe serve de support au logo du théâtre sur cette remarquable place d'autant que ce principe risquait de faire « jurisprudence » et d'être reproduit par les institutions et/ou établissements voisins. Le cas échéant, elle invitait alors à mener une réflexion générale, concertée avec les différents établissements et institutions, pour motiver la nécessité d'un logo et, le cas échéant, décliner celui-ci pour chacun dans un projet global qui garantisse la cohérence et le caractère exceptionnel des façades de la place des Martyrs, l'une des places les plus emblématiques de l'architecture néoclassique à Bruxelles. Elle demandait par conséquent, de se limiter à la question de l'accès PMR et de revoir le projet en supprimant le logo M sur la rampe. Ce projet a été abandonné.

Une nouvelle proposition a été élaborée et a fait l'objet d'une deuxième demande d'avis de principe de la CRMS qui a été examinée en séance plénière du 06/02/2020. Cette nouvelle proposition consistait à installer un lift encastrable dans le sol, contre la façade et donnant sur une baie actuellement de fenêtre qui serait modifiée en porte (suppression de l'allège) mais dont le traitement viserait à réduire au mieux l'impact de l'intervention sur l'aspect de la façade et sur la rythmique régulière des travées qui caractérisent la place.

Outre la modification de cette baie, l'intervention impliquait également :

- l'adaptation de l'implantation du filet d'eau devant le lift,
- l'installation d'un bouton d'appel sur la façade (télécommande d'activation du lift depuis l'accueil).
- l'ajout des mains courantes sur l'escalier principal d'accès au théâtre (deux latérales accolées à la façade et une centrale).

A l'examen de cette nouvelle proposition, la CRMS a décidé de postposer son avis à l'issue d'une rencontre avec les représentants de la DPC, du théâtre, des auteurs de projet ainsi que du SIAMU et d'Access and Go (anciennement asbl ANLH). En effet, bien que le lift proposé était physiquement peu envahissant et discret sur le plan esthétique, la CRMS n'était pas convaincue par l'option consistant à convertir une baie de fenêtre en baie de porte, modifiant ainsi la séquence des travées de la place et constituant un précédent pour la place des Martyrs et d'autres places néoclassiques de la Région.

Le placement des trois garde-corps prévus sur les trois marches d'accès menant aux deux portes d'entrée principales posait également question, tous les autres immeubles de la place en étant dépourvus. La rencontre s'est tenue le 23/04/2021, sur place avec les représentants du Théâtre (direction, régie), la COCOF, Access & Go, l'auteur de projet, la DPC et des représentants de la CRMS. Le SIAMU n'est pas représenté mais a communiqué un email dans lequel il indique que les deux portes d'entrée devaient nécessairement être maintenues dans le cadre de l'évacuation en cas d'incendie. Actuellement, l'évacuation est effectuée via trois sorties : sur la place, rue aux Choux et rue Neuve (accès très peu praticable car échelle à déployer). Les deux portes d'entrée doivent dès lors permettre l'évacuation du public et du personnel. Il s'agit de près de 370 personnes lors de certains événements.

Analyse de la demande

Plate-forme élévatrice

La proposition actuelle, sensiblement similaire à celle examinée en 2020, fait donc suite à la réunion tenue sur place le 23/04/2021. Cette rencontre avait donc pour objectif d'évaluer sur place les différentes

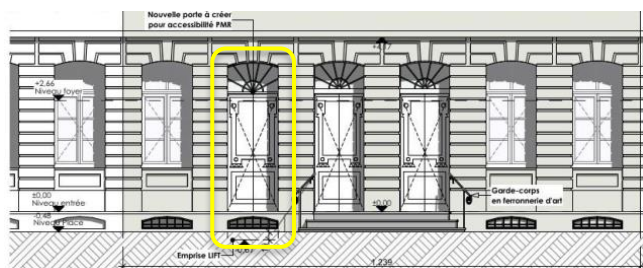
possibilités de l'installation du lift en vue de dégager une solution qui n'aurait pas pour conséquence de modifier la façade classée de manière irréversible.



La CRMS a suggéré de déplacer la plateforme élévatrice au droit de l'une des deux portes d'accès actuelles existantes, cette piste permettant de ne pas modifier la séquence d'entrée. Mais cette possibilité a été écartée, car en cas d'incendie, si la plateforme doit être actionnée pour évacuer les personnes à mobilité réduite, cela signifie que seule une porte d'entrée resterait « disponible » pour les personnes valides, ce qui est insuffisant au regard des impératifs de la norme. Cette situation est également trop contraignante en termes d'accueil du public, en temps normal. En effet, lors des événements, il n'est pas envisageable d'organiser les flux du public valide avec

une seule porte d'entrée (dans l'hypothèse où la plateforme élévatrice serait actionnée sur la deuxième). Le but est aussi d'accueillir tous les spectateurs de manière équitable et d'éviter que les personnes moins valides attendent que les valides soient entrés et/ou de générer des concentrations de groupes attendant pour entrer.

Après un temps d'échanges, les représentants sur place se sont accordés qu'une troisième porte était effectivement nécessaire et que la possibilité la moins préjudiciable était en effet de revenir à la solution consistant à intégrer une plateforme élévatrice au droit de la fenêtre située à gauche des deux portes d'entrée et de transformer celle-ci en porte. A l'intérieur, les premières marches de l'escalier seraient adaptées (escalier balancé) pour faciliter l'accès vers l'ascenseur.



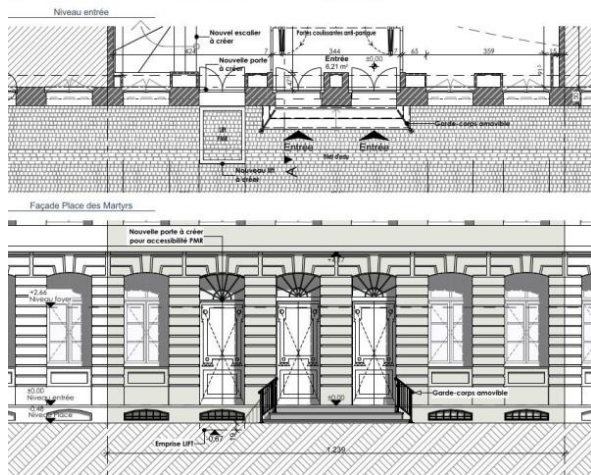
L'auteur de projet a précisé les caractéristiques de la plateforme élévatrice :

- celle-ci est intégrée dans le revêtement de sol pavé ;
- elle est actionnée par un membre du personnel ;
- elle se déplace verticalement (pas de déport) ;
- elle ne doit pas être munie de garde-corps amovibles car elle est réservée aux personnes en chaise roulante. Par contre, un chasse-roue doit exister.

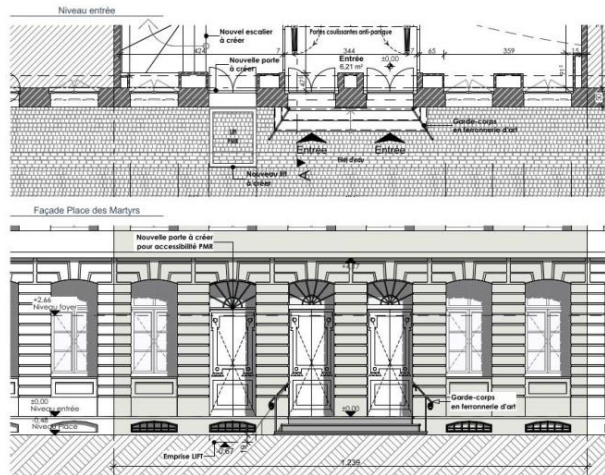
Garde-corps / lisses au droit des entrées

Il s'agit de deux garde-corps à placer de part et d'autre des marches des portes d'entrée (fixation sur les murs de façades) également pour des questions de norme d'accès. Accès & Go a indiqué lors de la rencontre qu'un garde-corps central n'était pas indispensable car les personnes ayant besoin de s'aider utilisent l'un ou l'autre garde-corps. NB : peu de lieux publics sur la place possèdent une entrée surélevée comme le Théâtre, plusieurs bénéficiant soit d'une entrée de plain-pied soit d'une entrée par d'autres rues. L'objet de la demande est donc très spécifique à ce cas de figure avec un risque faible d'être reproduit. Suite aux échanges sur place et à la demande d'étudier aussi l'option de dispositifs démontables, 2 variantes sont proposées dans la présente demande, l'une avec des garde-corps amovibles, l'autre avec des garde-corps fixes.

Proposition / Variante avec garde-corps amovible et lift pour PMR



Proposition / Variante avec main-courante fixe et lift pour PMR



Avis

La CRMS est favorable au principe des interventions précitées mais demande à présent de les affiner et les décliner à un niveau de détail et de précision permettant de garantir que l'intégration sera soignée et la plus discrète possible dans le remarquable ensemble historique et homogène classé de la Place des Martyrs :

- pour la baie à transformer en porte, renoncer à une formule reproduisant une porte pleine mais opter et détailler une composition de porte s'inspirant visuellement un maximum de la composition de la fenêtre et de l'allège existante. Il s'agit de proposer un dessin qui rendra la nouvelle porte la moins perceptible possible dans les séquences et la rythmique des portes et fenêtres de l'ensemble de la place ;
- renoncer à l'option de garde-corps amovibles, trop impactante une fois placés, mais dessiner et détailler un modèle fixe de type lisse en métal ouvragé, le plus discret et intégré possible, en s'inspirant de certains éléments déjà présents sur les façades néoclassiques de la place ;
- dessiner et détailler le dispositif de la plateforme au départ d'un relevé détaillé et très précis de la situation existante

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : cricquilion@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;